

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Evolution du bureau de poste :

Après échanges de vues le conseil municipal se prononce en faveur de la formule facteur-guichetier avec une durée d'ouverture de 14h30 par semaine (les après-midis du lundi au vendredi et le samedi matin).

Convention pour installations sur le château d'eau :

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec INFRACOS (fusion SFR / BOUYGUES).

Plan Communal de Sauvegarde :

Le conseil municipal prend connaissance du Plan Communal de Sauvegarde répertoriant les risques auxquels la commune est exposée et fixant l'organisation à mettre en œuvre en cas de nécessité.

Modification statuts du Pays de Grande Sologne :

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires du Pays de Grande Sologne :

- Retrait de l'habilitation pour l'instruction des documents d'urbanisme,
- Instauration de suppléants dans la représentation des membres au sein du comité syndical,
- Homogénéisation des modalités régissant les contributions des membres.

Modification statuts du S.I.D.E.L.C. :

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal D'Electrification en Loir-et-Cher.

Adhésion au GIP RECIA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de plate-forme régionale d'e-administration proposé par le groupement d'intérêt public RECIA.

Le conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la commune au GIP RECIA pour une cotisation annuelle de 840 € et la convention constitutive,
- désigne monsieur DEZELU en qualité de titulaire et monsieur PINSARD en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale.

Taxe d'aménagement :

Le conseil municipal maintient la taxe d'aménagement au taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal et l'exonération totale de taxe d'aménagement pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable

Ad'ap :

Le conseil municipal entérine la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour l'accès à la poste et les sanitaires publics du stade.

VC n°3 dite « du Many » :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 23 juin 2015 à propos de l'apport d'agrégat d'enrobé réalisé par monsieur GUERIN sur la voie communale n°3.

Il donne lecture de la réponse apportée par monsieur le Préfet,

Après échanges de vues, monsieur le Maire propose de ne pas engager de procédure à l'encontre de monsieur GUERIN, tout en se réservant la possibilité de le faire ultérieurement.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Signature d'un marché avec les entreprises groupées solidaires SARL CLEMENT TP de SOLOGNE et SAS SOTRAP pour la réhabilitation du réseau d'assainissement. Le marché est décomposé en une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles pour un montant total de 1 225 033,95 € HT.

- Signature d'un contrat d'assurance VILLASSUR auprès de GROUPAMA pour inclure le bâtiment sis 2 rue du champ de foire.

DIVERS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur BRUCKER, domicilié à Nouan-le-Fuzelier, mettant en cause la commune pour les dégâts occasionnés à son véhicule en juin dernier, suite à « l'absence totale d'entretien » de la voie communale n°5. Monsieur BRUCKER demande le remboursement par la commune de la moitié de la facture de réparation de son véhicule.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et précise qu'il aurait été bon de venir déclarer cet accident à la mairie dès sa survenue, afin de le constater et d'en faire la déclaration à l'assurance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier adressé par monsieur BARRE à monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, à propos des dégâts occasionnés par les sangliers dans son jardin potager.

Madame Maryse SENE fait le point sur l'état d'avancement du « Kadymobile » – Un article paraîtra dans le prochain bulletin pour expliquer le fonctionnement.